



## RÉSOLUTION N° 34 – LES RÉSEAUX SECTORIELS DE L'ISP

Le 29<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

### ÉTANT DONNÉ QUE

À l'heure actuelle, les travailleurs du secteur public sont confrontés à de nombreux défis. Ces défis sont considérables et les problèmes souvent similaires. En termes d'orientation et de durée, les défis rencontrés par chaque secteur sont presque identiques. Si les actions des réseaux sont limitées, ces derniers constituent une opportunité pour rassembler les syndicats, explorer les problèmes communs, échanger des idées, planifier son travail, recueillir des réactions, et bâtir une solidarité ainsi que des intérêts communs; ils peuvent également être à la base d'une dimension organisationnelle.

### ÉTANT DONNÉ ÉGALEMENT QUE

Les problèmes auxquels les affiliés sont confrontés sont souvent ceux qui les unissent. Nous devons être capables de partager ces défis et leurs issues.

Nous représentons les syndicats et les membres dans les secteurs décrits ci-dessous, mais nous ne sommes pas habilités à partager ni à échanger des informations d'affilié à affilié au sein de chaque secteur.

### DEMANDE

- Aux **affiliés de l'ISP** d'établir leurs propres groupes sectoriels et, en fonction des besoins, de créer un Comité directeur basé au sein de chaque secteur et composé de membres du secteur intéressés, tous les membres pouvant participer; les Comités directeurs des différents secteurs seront coordonnés par les affiliés avec le soutien du Secrétariat de l'ISP.
- **Dans le cadre de son travail et de son programme, l'ISP** cherche à augmenter tant le nombre des syndicats affiliés que le nombre d'affiliés en lui-même, à travers son travail et ses activités en lien avec les défis auxquels les affiliés se retrouvent confrontés.
- **Aider les affiliés à travailler ensemble –**  
Par le biais de consultations directes avec les affiliés, l'ISP définira un programme de travail par secteur et une approche sectorielle pour chaque secteur de l'ISP, notamment dans les domaines suivants:
  - les services de santé et les services sociaux ;
  - l'eau et l'électricité – services publics de distribution ;
  - les pouvoirs locaux ;
  - les services des gouvernements fédéraux et nationaux ;
  - l'éducation, la culture et l'information ;*(des secteurs peuvent être ajoutés mais pas supprimés).*
- Les programmes de travail seront élaborés sur la base d'informations apportées par les affiliés de l'ISP, collectées par voie électronique ou lors de réunions des affiliés de l'ISP, en fonction des besoins (et aux frais des affiliés si nécessaire).
- Les programmes de travail devront couvrir les problèmes auxquels les affiliés sont confrontés, y compris la sécurité sur le lieu de travail, les tendances et les nouveaux horizons du secteur, les façons dont les affiliés peuvent réagir, le partage des connaissances et de l'expertise, ainsi qu'une dimension **organisationnelle** des syndicats.
- Les programmes de travail des secteurs reposeront sur les principes centraux de l'ISP: **des services publics de qualité, l'équité, les droits syndicaux et le « Programme d'action » de l'ISP.**
- Les affiliés devront être encouragés à utiliser les programmes de travail de l'ISP et les activités dans le cadre du travail de leur propre syndicat, dans la mesure de leur pertinence.

### Le Congrès DÉCIDE

- d'appuyer et de soutenir l'appel à l'action ci-dessus;

L'Internationale des services publics (PSI) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. La PSI défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. La PSI travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.

- que l'ISP doit mener une réflexion approfondie pour déterminer quelles structures existantes ou à créer se prêteraient utilement à la mise en place de structures sectorielles dans le cadre des activités de l'ISP. A ce propos, il convient de veiller à l'instauration de structures fiables, fruits d'un véritable engagement et dûment encadrées par le Secrétariat de l'ISP. Un travail en réseau de nature plutôt informelle constitue un début, mais ne saurait suffire à long terme.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.